

**DECISION PORTANT DU LOT 3 « ASSURANCE DES VEHICULES » DU
MARCHE 2021M21**

DECISION N°2025/01

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2024-017 du 28 février 2024 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis du Bureau et lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100 000 euros HT » ;

CONSIDERANT le marché signé avec la société PILLIOT ASSURANCES, courtier en assurances, concernant l'assurance des véhicules de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT la résiliation du contrat d'assurance automobiles décidée par Great Lakes SE

CONSIDERANT que la société PILLIOT n'a pas proposé de proposition de remplacement contrairement à ses engagements contractuels

DECIDE

ARTICLE 1 : DE RESILIER le lot n°3 « Assurance des véhicules » du marché 2021M21 conclu avec la société PILLIOT ASSURANCES à compter du 1^{er} janvier 2025.

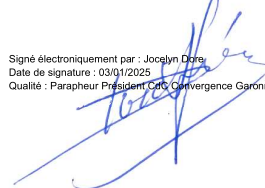
ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 03/01/2025
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE : 25/03/2025

Envoyé en préfecture le 28/01/2025

Reçu en préfecture le 28/01/2025

Publié le



ID : 033-200069581-20250103-DEC2025_01-AR